



Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 12/03/2019
Reçu en préfecture le 12/03/2019
Affiché le
ID : 059-200030633-20190311-2019_001-DE

Séance du 06 mars 2019 - 18h00

Délibération N°2019/001
Date de convocation : 14 février 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-huit, le 06 mars 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Théâtre René Ledieu à Le Cateau Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (64 titulaires - 1 suppléant) :

Alexandre BASQUIN	Vincent WAXIN	Jean Félix MACAREZ
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian Payen	Pierre – Henri DUDANT
Laurent LOIGNON	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Brigitte ROLAND – BEC	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK	Agnès BERANGER
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE	Anne Sophie MERY – DUEZ
Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOST	Liliane RICHOMME
Alain RIQUET	Francis STOCLET	Martine THUILLIEZ
Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean – Claude GERARD	Patrice BONIFACE	Jean – Louis CAUDRELIER
Karine ELOIR	Charles BLANGIS	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Francis GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	

Membres excusés (2) :

Marc PLATEAU, Bertrand LEFEBVRE

Membres absents 3() :

Isabelle PIERRARD, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE,

Membres ayant donné procuration (4) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Hubert DEJARDIN à Michel HENNEQUART, Jean- Pierre RICHEZ à Frédéric BRICOUT, Chantal WAYEMBERGUE MAHY à Daniel FIEVET

Madame Axelle DOERLER est élue secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'orientation Budgétaire – ROB 2019

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales

Considérant que dans les EPCI comportant une commune de plus de 10 000 habitants et plus,

Monsieur le Président doit présenter au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel,

Considérant que ce rapport a donné lieu à un débat,

Considérant qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Monsieur Frédéric BRICOUT, Vice-Président aux finances

Propose

Article 1^{er} : Prend acte de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel

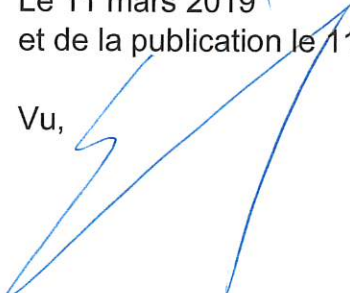
Article 2 : Prend acte de la tenue du débat relatif à ce rapport

Document annexé à la présente délibération :
Rapport d'orientation budgétaire 2019

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 11 mars 2019
et de la publication le 11 Mars 2019

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 11 mars 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional



Serge SIMEON

Communauté D'Agglomération Caudrésis Catesis



2019

Table des matières

1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL	5
1-1 Le contexte national	5
⇒ La croissance	5
⇒ L'inflation	5
⇒ Le chômage	6
⇒ Le déficit	7
⇒ La dette publique	7
1-2 L'évolution des finances locales sur 2019	7
1-2-1 Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2019	9
⇒ Dégrèvements législatifs	10
⇒ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	12
⇒ Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL)	13
1-2-2 Prélèvement opérés sur les recettes de l'état au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019	14
⇒ Dotation Globale de Fonctionnement 0%	15
⇒ Les compensations d'exonération de fiscalité locale +5.8%	15
⇒ Fonds de compensation pour la TVA (0.7%)	15
⇒ Baisse des variables d'ajustement	15
1-2-4 Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre	16
⇒ Suppression des enveloppes par catégorie d'EPCI	17
⇒ Une CRFP désormais globale et non plus individualisée (minoration DGF)	18
⇒ Un complément pour les EPCI dont la dotation d'intercommunalité est inférieure à 5€/hab. Erreur ! Signet non défini.	
⇒ Introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation	19
⇒ De nouvelles garanties pour lisser les impacts de la réforme	20
1-2-5 Le FPIC maintenu à 1 Md€ et des règles de garantie modifiées	22
2- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DE 2016- 2018	23
2.1 Une section de fonctionnement marqué par une nette amélioration	23
2.1.1 Dynamisme des recettes et des dépenses de fonctionnement	23
2.1.2 Diminution significative des dépenses	24
⇒ Répartition des dépenses de fonctionnement	25
⇒ Faits marquants :	26
2.1.3 Valeur Ressources Humaines	31
⇒ Indicateur d'évolution de la ressource humaine	31
2.1.4 Les produits	35
⇒ Répartition des recettes de fonctionnement	35
⇒ Augmentation des produits des contributions directes + 8 %	36



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⇒ Augmentation de la fiscalité transférée -3.01%	37
⇒ Augmentation de la fiscalité Indirecte 6.49%	37
⇒ Dotations -3.65%	37
⇒ Autres produits -73.62% corrigé - 41.78%	38
2.2 L'endettement de la communauté	40
2.2.1 La structure des prêts	40
2.2.2 Le profil d'extinction	41
2.2.3 Le ratio de désendettement	41
2.3 L'Equilibres financiers	42
2.3.1 Soldes intermédiaires de gestion	42
2.4 Les Investissements	44
2.4.1 Le financement des investissements	44
2.4.2 Les dépenses d'investissements	45
⇒ Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement	45
⇒ Les dépenses d'équipement	45
2.4.3 Le Résultat	46
3. LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019	47
3.1 En fonctionnement	48
3.1.1 les recettes de fonctionnement	48
3.1.2 L'évolution des dépenses	48
3.1.3 L'autofinancement	50
3.2 En Investissement	51
3.2.1 Recettes d'investissements	51
3.2.2 Dépenses d'investissements	51
Conclusion	52
4. Proposition	Erreur ! Signet non défini.



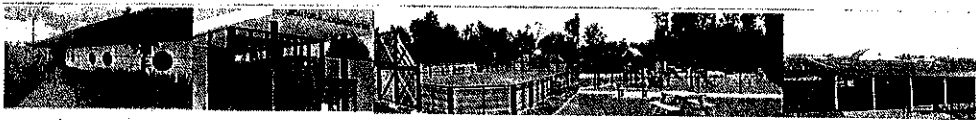
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

INTRODUCTION

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote, cependant une délibération acte la réalisation du débat.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'intercommunalité tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit en effet permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté d'agglomération en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL****1-1 Le contexte national****⇒ La croissance**

Le fonds monétaire international a annoncé avoir abaissé légèrement la prévision de croissance 2019 pour la France, conséquence de la fronde des « gilets jaunes » qui dure depuis plus de deux mois. Le FMI table désormais sur une croissance de 1.5% soit une baisse de 0.1 point par rapport à son estimation d'octobre et une baisse de 0.2 points par rapport à 2018.

Le Fonds a également abaissé la prévision d'expansion pour l'économie mondiale (-0,2 point à 3,5%) et de la zone euro (-0,3 point à 1,6%) avec des baisses encore plus marquées pour l'Allemagne (-0,6 point à 1,3%) et pour l'Italie (-0,4 point à 0,6%).

⇒ L'inflation

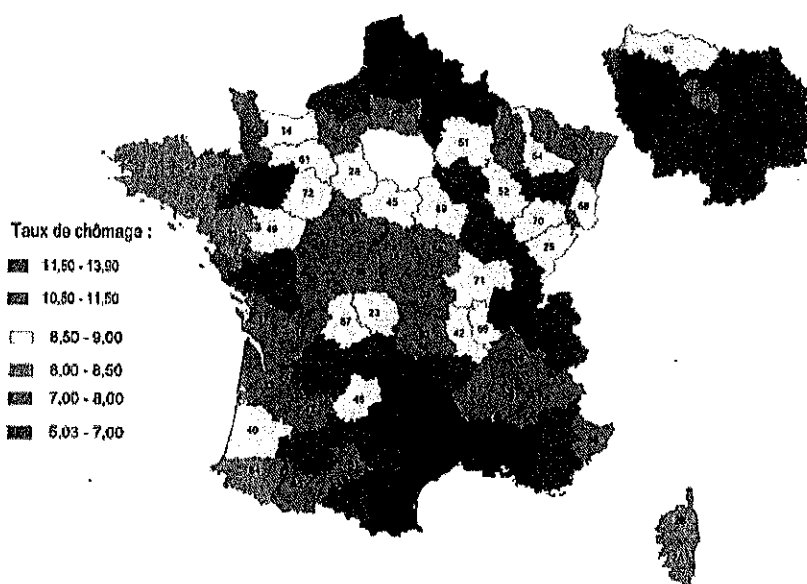
L'inflation en France a atteint 2,1% en 2018 en moyenne annuelle, selon des prévisions par la Banque de France, l'inflation devrait redescendre à 1,7% en 2019 et 1,8% en 2020. L'inflation hors énergie et alimentation pour sa part "se redresserait progressivement pour atteindre 1,5% fin 2020", contre 1% 2018, précise la banque centrale. (source banque de France)

Il convient de rester prudent du fait de la hausse des denrées alimentaire sur les premiers 2019 ainsi que sur les hausses prévisionnelles du gaz



⇒ Le chômage

Le taux de chômage s'établit à 9.1% de la population active au quatrième trimestre 2018 selon INSEE. Sur un an, il baisse de 0.5 point. A l'horizon de la prévision 2019, la hausse de l'emploi serait supérieure à celle de la population active, faisant ainsi diminuer légèrement le taux de chômage : il s'établirait à 9.0% à la fin du premier semestre 2019, soit 0.1 point de moins que mi 2018. Cependant le taux de chômage dans notre département reste supérieur à la moyenne 12.6%



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⇒ Le déficit

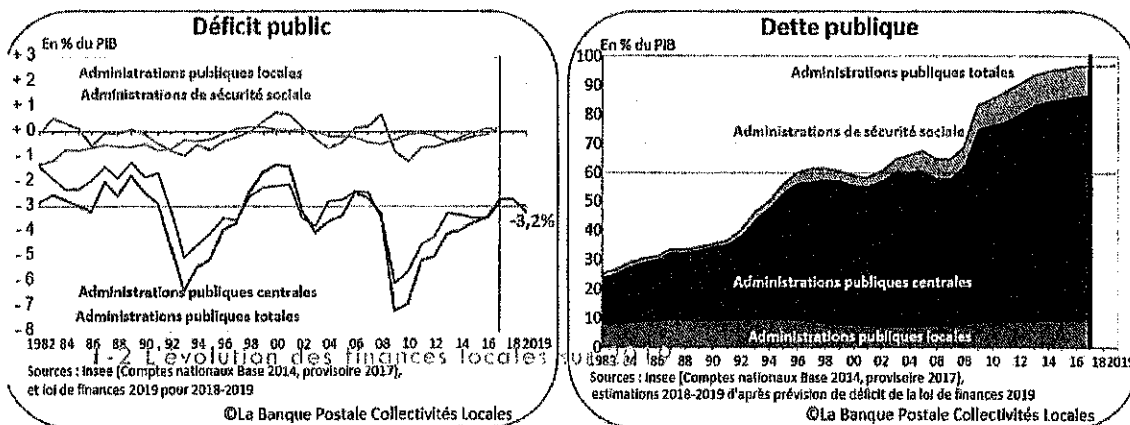
L'administration centrale française a vécu à crédit 47 jours l'an passé. Elle a épuisé toutes ses ressources dès le 15 novembre, un mois avant les autres États de l'Union européenne, équilibrés jusqu'au 13 décembre. Au sein de l'Union européenne, elle figurait dans le trio des États les plus déséquilibrés avec la Pologne et la Roumanie, épuisant leurs recettes respectivement les 10 et 13 novembre. Les premières projections montrent qu'il pourrait y avoir au moins 67 jours de dépenses non financées en 2019.

Le déficit de l'état va donc se creuser de 17.4 milliards d'euros en 2019 pour atteindre 98.7 milliards d'euros (2.8% du PIB) .

Le gouvernement précise qu'il serait de 1,9 % une fois les mesures exceptionnelles identifiées (26 milliards) que représentent la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales ou encore la mise en place du prélèvement à la source.

⇒ La dette publique

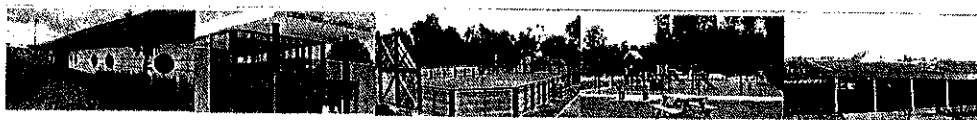
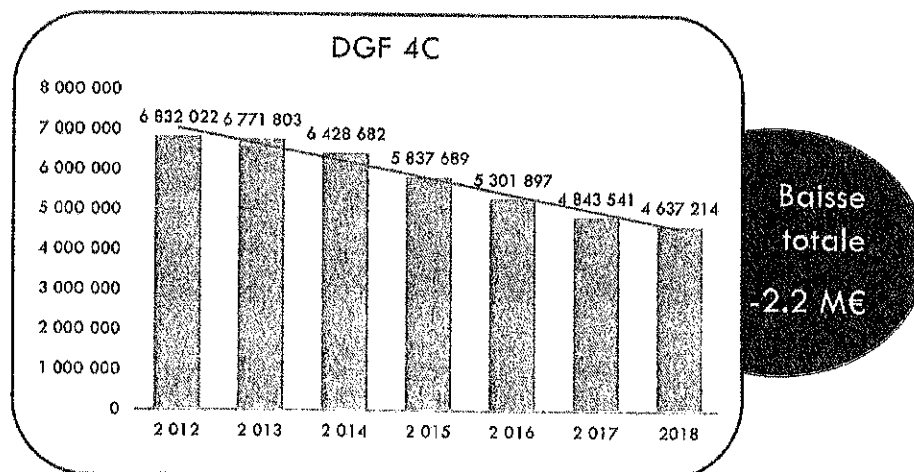
Malgré la volonté du gouvernement de résorber la dette, elle file d'année en année, elle devrait atteindre 1845 milliards d'euros en 2019, contre 1762 milliards en 2018. 98.6% Rapportée au PIB.



Dans le ROB de l'année dernière, nous vous présentions le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques, en même temps que le PLF pour 2018.

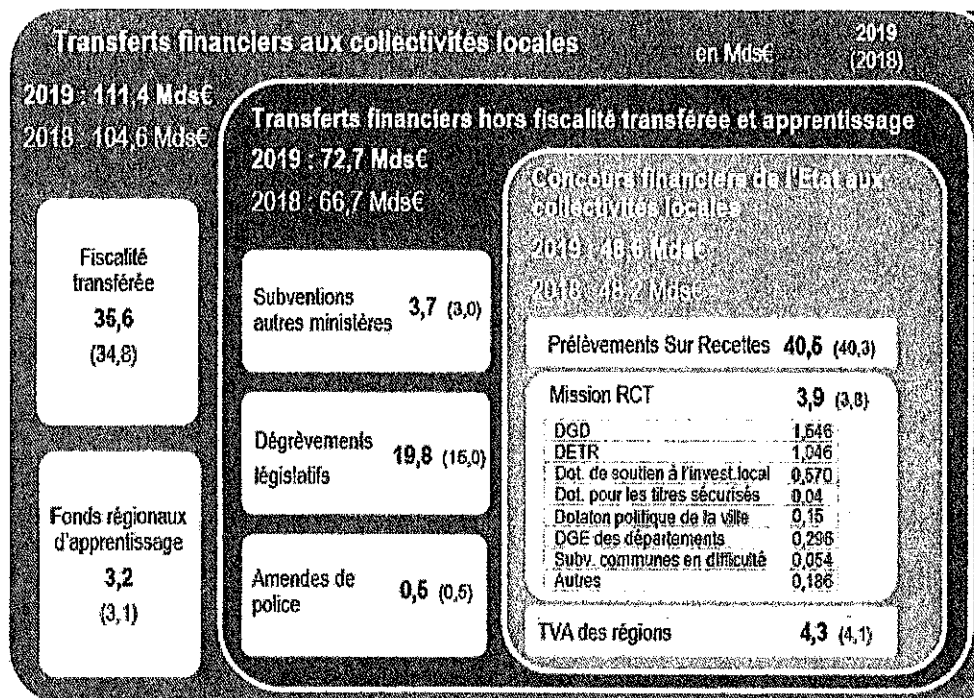
Le PLF 2019 s'inscrit dans leur continuité. Il prévoit que l'effort poursuivi par le gouvernement d'atteindre 0,2% de déficit public en 2022 continue d'être partagé avec les collectivités territoriales.

La baisse des dotations versées par l'Etat (après quatre années de réduction drastique de 2014 à 2017 dans le cadre de la Participation au Redressement des Finances Publiques) a été remplacée depuis 2018 par un mécanisme de contractualisation pour imposer une maîtrise de leurs dépenses aux 322 premières collectivités de France en termes de budget, afin de réduire leurs budgets de 13 Md€ entre 2018 et 2022 au lieu de 10 Md€ prévus initialement)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1-2-1 Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2019



Source

Les transferts financiers de l'état atteignent 111.4 milliards dans le PLF 2019. Cette hausse de 6.5 % par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la **2eme vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation** pour 80% des ménages les plus modestes (+ 4.8 milliards €)



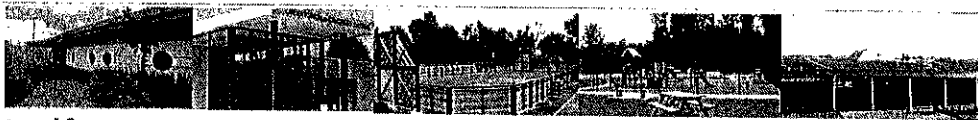
⇒ Dégrèvements législatifs

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce sera donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte des recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

La suppression de la Taxe d'Habitation ayant été décidée pour faire suite à une promesse de campagne, celle-ci a été mise en œuvre unilatéralement sans s'inscrire dans une démarche globale de revue de la fiscalité locale. Ainsi, le PLF 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement. Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificatives annoncé pour le premier semestre 2019.

A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier et qui sont :

- Transfert de la part départementale de TFPB aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI (péréquation horizontale)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur dotées et sous dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdraient alors chacun leur pouvoir de taux. Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépens des communes ne peut être écarté



⇒ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Les montants alloués se maintiennent à ceux de 2018 et de 2017 soit 1.046 milliards d'euros

Catégorie d'opération éligible en 2019

<u>Catégories d'opérations éligibles en 2019</u>	<u>Taux</u>
Travaux de voirie en ce qui concerne : 1) les dessertes dans le cadre d'activité économique et d'équipements particuliers (industriel et commercial) 2) le réaménagement de centre Bourg 3) les travaux de voirie liés aux intempéries 4) les travaux de voirie liés aux équipements de sécurité	20 à 30 %
Constructions scolaires du premier degré (y compris les cantines scolaires)	20 à 40%
Travaux intéressant les autres constructions publiques (mairies, églises, patrimoine rural non protégé présentant un intérêt architectural ou historique, cimetières, monuments aux morts, ateliers municipaux, bâtiments d'accueil, cuisines centrales)	20 à 40%
Travaux de prévention et de lutte contre les inondations ainsi que de lutte contre l'érosion des sols	20 à 40%
Travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics (y compris les équipements sportifs existants) et la voirie	30%
Travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques, y compris les bâtiments à caractère sportif existants, ainsi que l'éclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité.	20 à 45%
Développement économique ou social : 1) aménagement de zones économiques 2) maintien de commerces dans les communes de moins de 5000 habitants en l'absence de structure de même nature (installation ou réinstallation).	20 à 40 %
Mutualisation des services et des moyens : 1) maintien de service public, dont notamment les travaux d'implantation de la gendarmerie en milieu rural. 2) projets visant au maintien de la présence d'un service public de proximité 3) création de points-relais 4) espaces mutualisés de services au public : - les projets d'investissement pour la création de nouveaux espaces mutualisés de services au public 5) projets de création des maisons de santé et maisons médicales ayant reçu l'agrément de L'Agence régionale de santé (ARS)	20 à 40%



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**⇒ Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL)**

Le Gouvernement a reconduit en 2019 la dotation de soutien à l'investissement local. L'enveloppe diminue de -7,3 % et passe de 615 millions d'euros en 2018 à 570 millions d'euros en 2019. Elle comprend notamment un fonds d'aide dédié aux contrats de ruralités.

La nature des projets d'investissement doivent relever des thématiques suivantes :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
- la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants



1-2-2 Prélèvement opérés sur les recettes de l'état au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2019

Envoyé en préfecture le 12/03/2019

Reçu en préfecture le 12/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20190311-2019_001-DE

A périmètre courant			Evolution LFI 2018 / PLF 2019
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 953 048	26 960 322	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	11 028	12 728	-13,4%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	73 500	73 500	0,0%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	2 199 548	2 076 572	5,8%
Dotation élu local (DEL)	65 006	65 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse	40 976	40 976	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	491 877	500 000	-1,6%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	499 683	529 683	-5,7%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	99 000	8,1%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5 648 866	5 612 000	0,7%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 976 964	2 940 363	1,2%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	333 401	-14,7%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	90 575	82 000	10,5%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	18 000	50,0%
TOTAL	40 470 360	40 346 562	0,3%

Source : PLF 2019



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**⇒ Dotation Globale de Fonctionnement 0%**

Le niveau de DGF fixé à 26.9 milliards € en 2019 est maintenu par le gouvernement à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.

⇒ Les compensations d'exonération de fiscalité locale +5.8%

Elles progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égale à 5 000 €)

⇒ Fonds de compensation pour la TVA (0.7%)

La hausse du FCTVA (+0.7%) s'explique par le regain d'investissement.

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

⇒ Baisse des variables d'ajustement

Une baisse des variables d'ajustement (dotations qui diminuent pour permettre de dégager des augmentations de dotations pour la DGF) Minoration du fond départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP – 14.7%). Les minoration seront en fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principale sur les comptes de gestion 2017.



1-2-4 Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre

La réforme de la dotation d'intercommunalité présentée dans la loi de finances présente plusieurs objectifs :

- Assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles
- Maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale
- Réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition et simplifier le fonctionnement et son mode de calcul.

Plusieurs changements d'importance interviennent :

Abandon de
la distinction des
types d'EPCI

Globalisation de la
contribution au
redressement des
finances publiques
(CRFP)

Intégration du
revenu par habitant
dans le calcul de la
part péréquation



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⇒ **Suppression des enveloppes par catégorie d'EPCI**

La première mesure contenue dans cette réforme est la suppression de la notion d'enveloppes par catégorie d'EPCI.

*Conséquence pour notre EPCI ?
Le fait de fondre ensemble les enveloppes de toutes les catégories d'EPCI va avoir pour effet de transférer des masses financières des CV et métropoles vers les CC et les CA*

Jusqu'en 2018, chaque catégorie d'EPCI, dans la construction de l'enveloppe qui lui était dédiée, se voyait attribuer un montant distinct de dotation par habitant (DI/hab). Ensuite, le calcul spontané s'appliquait pour chaque EPCI (avant application des différentes garanties et de la CRFP).

Ainsi, par exemple, les métropoles se voyaient attribuer 60€ par habitant avant répartition, tandis que la catégorie des communautés de communes à fiscalité additionnelle recevait seulement 20,05 € par habitant pour son enveloppe.

La Loi de Finances 2019 supprime cette notion d'enveloppe par catégorie d'EPCI. En effet, à compter de cette année, les EPCI se répartiront une enveloppe unique de dotation d'intercommunalité qui sera dotée, avant répartition, de 46,26 € par habitant (montant estimatif lors de la publication du projet de Loi de Finances).

Cette disposition a pour conséquence de supprimer la notion de bonification pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique et ce quel que soit le nombre de compétences exercées et le nombre d'habitant.

*Conséquence pour notre EPCI ?
La suppression de la bonification neutralise l'effet lié à la perte de la bonification intervenue par l'augmentation de population de la ville centre.*

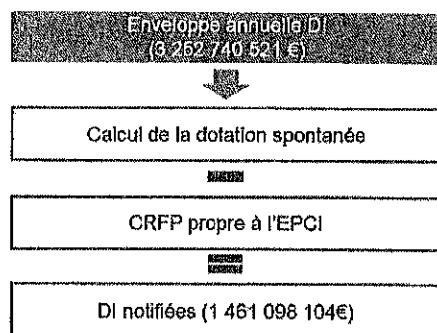


⇒ Une CRFP (contribution redressement des finances publiques) désormais globale et non plus individualisée (minoration DGF)

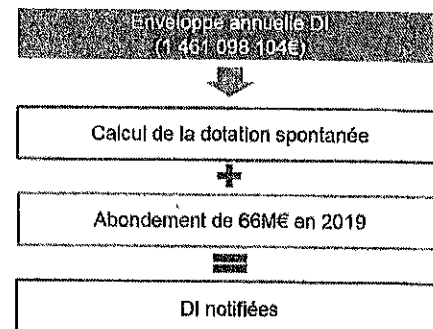
En 2018, l'enveloppe globale de dotation d'intercommunalité était dotée de 3,2 milliards d'euros. A partir de cette enveloppe globale, chaque EPCI se voyait attribuer sa dotation spontanée, retraitée de la CRFP calculée à l'échelle de l'intercommunalité en fonction de ses recettes réelles de fonctionnement (CRFP individualisée). Une fois le retraitement de la CRFP effectué à chaque EPCI, la somme de toutes les dotations notifiées représentait un total de 1,4 milliards €.

A partir de 2019, la notion de CRFP individualisée n'existe plus. Ainsi, la somme des CRFP de 2018 est directement retraitée de l'enveloppe globale de dotation d'intercommunalité. Celle-ci est donc dotée de 1,4 milliards € avant répartition et calcule pour chaque EPCI une dotation spontanée, à laquelle s'ajoute un abondement annuel de 30 M€ ainsi qu'un abondement spécifique de 29M€ en 2019 pour financer un complément exceptionnel pour les EPCI qui avaient une DI/hab 2018 inférieures à 5€ par habitant. Enfin, une majoration de 7M€ s'applique afin de financer l'absence de plafond pour la DI des EPCI créés ex-nihilo en 2017 ou ayant changé de catégorie au 1er janvier 2019. Cette majoration de 7M€ porte d'abondement global de la DI à 66M€.

Répartition 2018



Répartition 2019



Source : PLF 2019



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⇒ Introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation

La troisième mesure est celle de l'intégration de la composante
revenu par habitant dans le calcul de la dotation
spontanée de chaque EPCI.

En 2018, la dotation d'intercommunalité d'un
EPCI se calculait de la manière suivante :
somme de la dotation de base et de la
dotation de péréquation, puis application des
garanties d'évolution, et enfin retraitement de
la CRFP individualisée.

*Conséquence pour notre
EPCI ?*

*Un critère « revenu imposable
par habitant » est introduit ;
il est très favorable à la CC
ou CA (notre ratio est de 1,37
ce qui signifie que le revenu
moyen est 37% plus élevé que
le notre)*

A compter de 2019, ce calcul évolue sous l'effet des quatre mesures détaillées : application
du complément exceptionnel (si l'EPCI y est éligible), puis somme de la dotation de base et de
la dotation de péréquation (avec ajout de la composante revenu par habitant pour la seconde
part), et enfin application des garanties d'évolution.

La CRFP n'est pas évoquée dans le calcul de l'année 2019 puisqu'elle a déjà été retraitée de
l'enveloppe globale

DI des EPCI : comparaison des mécanismes de calcul

	Mode de calcul 2018	Mode de calcul 2019
		Complément si DI/hab 2018 < 5€
Dotation de base (30%)	Population X CIF X Valeur de Point (VP)	
Dotation de péréquation (70%)	Population X CIF X VP X (PF Moyen / pf EPCI)	Population X CIF X VP X (PF Moyen / pf EPCI) + (Rev. Moyen / rev. EPCI)
	Garanties	Garanties
	CRFP	



Sources : Finance Act 2018 et LF 2019

⇒ **De nouvelles garanties pour lisser les impacts de la réforme**

Si la dotation d'intercommunalité attribuée aux EPCI évolue sur plusieurs aspects à l'occasion de cette réforme, il existe toujours des garanties d'évolution qui permettent de limiter les variations de dotations d'une année à l'autre.

La première correspond à la garantie d'évolution de droit commun, applicable à tous les EPCI, qui leur permet de bénéficier d'un minimum de 95% de la dotation d'intercommunalité par habitant de N-1,

S'ajoute en 2019 une nouvelle garantie pour les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont le coefficient d'intégration fiscal (CIF) est supérieur à 35% (ou 0,35), de même que pour les communautés de communes dont le CIF est supérieur à 50% (ou 0,50). Cette nouvelle garantie assure, à ces EPCI très intégrés, de bénéficier à minima d'une stabilité de leur dotation d'intercommunalité par habitant.

*Conséquence pour notre
EPCI ?*

*En première année de passage
en CA, c'est le CIF moyen des
CA qui est pris en compte soit
34.7%*

*Exclue de la garantie.
Dans la seconde année le CIF
prendra 12.1 points = gain
renforcé*



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le montant simulé de notre DGF 2019

en k€	2018	2019	2020	2021	2022
CC FPU après CRFP	681	748	823	905	996
CA après réforme après CRFP		1 176	1 294	1 423	1 565

Si l'EPCI serait resté communauté de communes elle aurait vu sa DGF augmentée mais dans une moindre mesure que l'évolution liée au passage en agglomération

Evolution en %

en k€	2018	2019	2020	2021	2022
CC FPU après CRFP	681	10%	21%	33%	46%
CA après réforme après CRFP		73%	90%	109%	130%

Evolution en Valeur

en k€	2018	2019	2020	2021	2022
CC FPU après CRFP	681	67	142	224	315
CA après réforme après CRFP		495	613	742	884

Au terme de l'exercice 2022, le passage en Agglomération devrait permettre d'obtenir 1 986 K€ de dotation supplémentaire.



1-2-5 Le FPIC maintenu à 1 Md€ et des règles de garantie modifiées

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoyait une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1 Md€ comme en 2018 et en 2017, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- En 2019 : 85% de la recette 2017 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2020 : 70% de la recette 2018 (garantie antérieure ou attribution)
- En 2021 : 50% de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DE 2016- 2018

2.1 Une section de fonctionnement marqué par une nette amélioration.

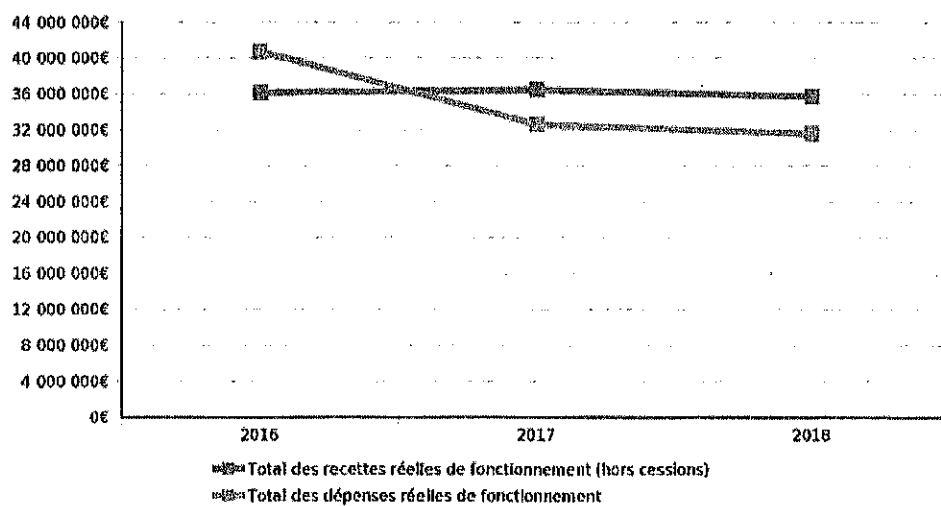
2.1.1 Dynamisme des recettes et Maitrise des dépenses de fonctionnement

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement doit alerter sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

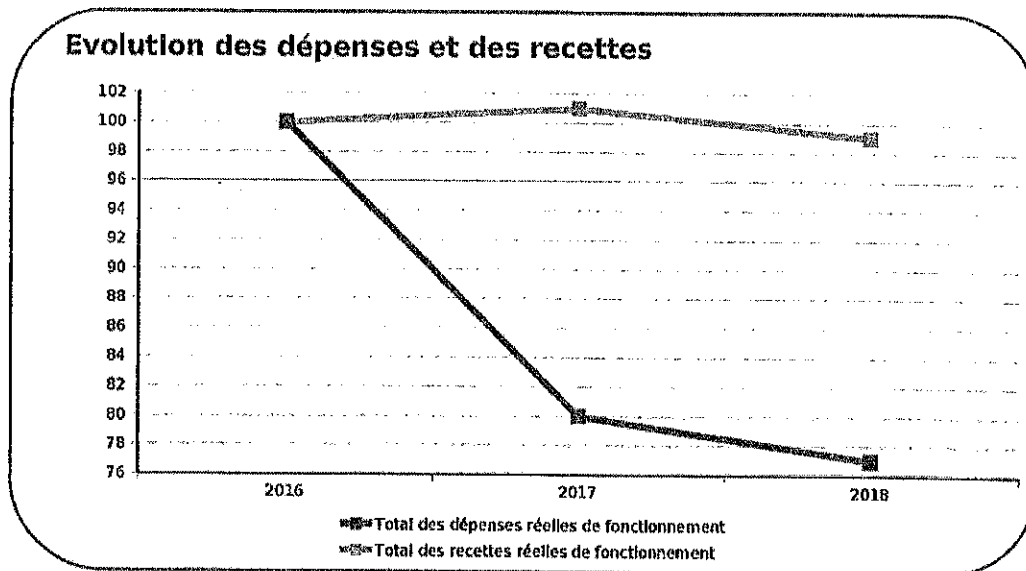
Il est constaté que la situation est en nette amélioration depuis 2016 (Situation financière dégradée en 2016 par le versement des subventions d'équilibre antérieures)

	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	36 155 461	36 537 545	35 711 645
Dépenses de fonctionnement	40 740 622	32 608 764	31 540 596

Effet de ciseau



Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en base 100, ainsi chaque valeur indice 100 indique le taux d'évolution par rapport à la valeur de départ. On remarque que les dépenses diminuent plus vite que les recettes



2.1.2 Diminution significative des dépenses

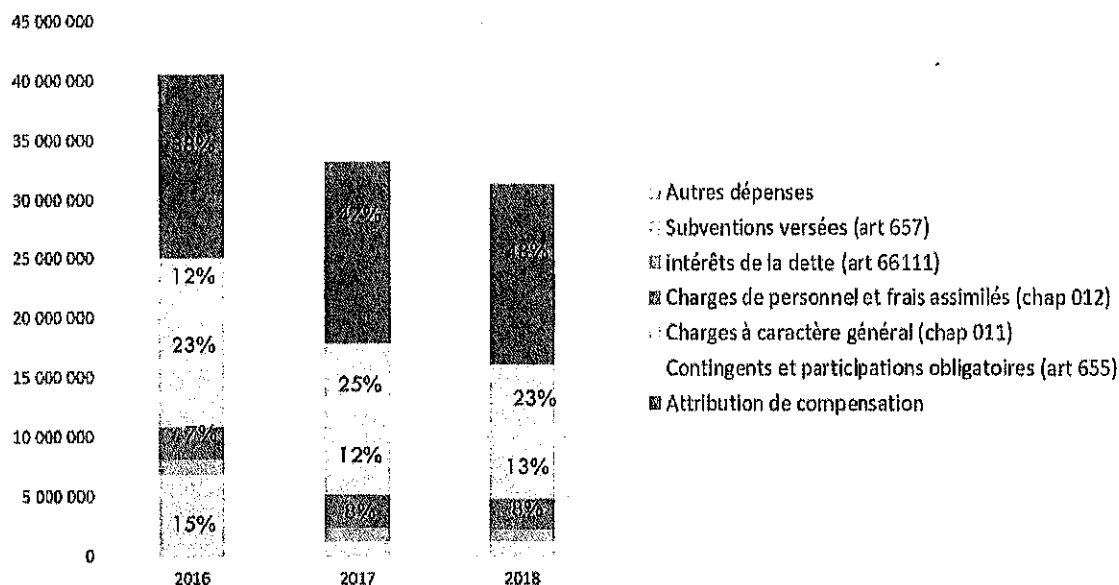
	2016	2017	2018
Total des dépenses réelles de fonctionnement	40 740 622	32 608 764	31 540 596
Evolution en %	26,27%	-19,96%	-3,28%



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⇒ Répartition des dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement



	2016	2017	2018
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	144 534	146 504	184 252
Autres dépenses	6 087 253	611 554	354 451
Subventions versées (art 657)	784 964	675 083	861 502
Intérêts de la dette (art 66111)	1 321 428	1 150 565	1 085 619
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 664 317	2 753 927	2 506 064
Charges à caractère général (chap 011)	9 318 291	4 643 814	4 039 503
Contingents et participations obligatoires (art 655)	4 984 739	7 380 254	7 343 488
Attribution de compensation	15 435 095	15 247 063	15 165 717
Total des dépenses réelles de fonctionnement	40 740 622	32 608 764	31 540 596

Correction imputation déchet chapitre 11 vs 65 (rattachement déchet)



⇒ Faits marquants :

❖ *Gestion des ENI*

En 2015, La communauté versait des contributions au syndicat mixte pour la construction et la gestion des espaces nautiques intercommunaux : 1.7 M€

La dissolution de ce syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016 a entraîné de nouvelles charges + 3.5 M € qui sont supportées par la communauté de communes :

Chauffage et maintenance : + 388 K€,

Prestataire de services Equalia: + 2.2 M€,

les Intérêts d'emprunts : + 809 K€

Biens supérieures aux recettes 785 139 € (ventes de tickets, abonnement)

Au 1^{er} juillet 2017 mise en place d'une délégation de service public pour la gestion des espaces nautiques intercommunaux entraînant une diminution des dépenses de 457 K€ mais aussi une diminution des recettes de 393 K€

En 2018, Application de la Délégation de service public en année pleine soit une diminution pour 6 mois de 426 K€ (chap 011) mais aussi une diminution des recettes de 394 K€

❖ *Gestion de la collecte*

En 2017, Le transfert des charges collecte au SIAVED entraine une non dépense de 3.3 M€ (sous traitance chapitre 011) en contre partie du versement d'une cotisation de 2 M€ chapitre 65. La communauté de commune ne perçoit plus les recettes liées aux rachats de déchets – 925 K€



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

En 2018, la participation au SIAVED est restée identique à savoir :

- Traitement des déchets 4 486 375 €
- Collecte des déchets 2 392 561 €

Montant TEOM

6 615 341 €

Soit 263 595 € non financé

❖ Augmentation ponctuelle de 4M€ en 2016. (autres dépenses)

Versement de 4 M€ concernant les subventions d'équilibre.

Atelier Relais bertry	133 991
batiment ind walincourt	35 536
credit ball clary	7 138
crématorium	741 449
ego boniface	272 870
graffic packaging	483 899
roland emballages	201 224
Vallée Herle	2 205 981

❖ Aire d'accueil des gens du voyage

En 2017, La communauté de communes voit ses compétences étendues avec la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Budgétairement la reprise de compétence n'influe pas sur le résultat, l'augmentation des charges = l'augmentation des recettes 156 K€



❖ Fermeture Eclairage publique

En 2018 La décision du conseil Communautaire d'éteindre l'éclairage public du lundi au vendredi de 23h à 5h a permis l'économie de 100 848 € (chap. 011). Pour les communes souhaitant garder l'éclairage nocturne un prélèvement sur les attributions de compensation a eu lieu pour un montant de 108 167 €.

❖ Subventions versées

75% du budget des subventions est consacré à la petite enfance. Pour rappel le montant alloué en 2018 s'élève à 524 649 €.

Afin que les budgets des associations ne soient pas présentés en déficit sur la période 2016 2017, l'EPCI a voté pour la dernière année le versement de subvention d'équilibre pour 120 834,51 €. En effet la contrainte budgétaire subi par l'EPCI l'a amenée à revoir sa politique en renforçant la gestion des associations.

Montant des subventions d'exploitation 2018

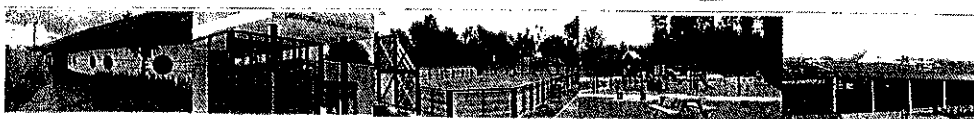
	CR 2017	-3%	2018
Caudry creche	100 959	-3 029	97 931
Caudry ram	37 327	-1 120	36 207
Avesnes Creche			40 515
avesnes Ram			51 932
LCC chreche	122 970	-3 689	119 281
LCC ram	44 512	-1 335	43 177
Beauvois	20 652	-620	20 033
Walincourt	40 440	-1 213	39 227
Villers	22 011	-660	21 351
Ribambelle	56 698	-1 701	54 997

La comparaison entre établissement est impossible car le financement CAF est différent en fonction des prestations fournies.

Ex:

PSV Caudry 35 places 245 653 €

PSV le Cateau 15 places 54 345 €



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

❖ Transfert du service administratif vers le site pole d'entreprise

Si maintien du service administratif rue de Ligny à Caudry

Acquisition Bailment :

	Montant
Remboursement échéances Bailment	326 061,79

Dépenses d'exploitation :

	Montant
Remboursement taxe foncière	21 838,00

Dépenses d'investissement obligatoire pour respect de la réglementation

Dépenses d'installation	Montant
- Lettrage	5 480 €
- Mise en accessibilité	50 000,00 €
- Achat mobilier sonorisation	30 000,00 €
Total Dépenses	80 000,00 €
Recette d'installation	
FC TVA	4 500,00 €
Total Recettes	4 500,00 €
Resultat	-75 500,00 €

Les charges de fonctionnement (eau, électricité...) du bâtiment rue de Ligny ne sont pas reprises dans les simulations, sachant que le site est toujours utilisé par la collectivité

Coût total annuel projet Caudry : 424 399,79

Transfert du service administratif au pôle d'entreprise à Beauvois

Acquisition Bailment :

	Montant
Coût annuel emprunt acquisition ruche + rue de Ligny fin 2038 :	131 004,00 €
Acquisition ruche	1 120 000,00
Frais d'acte	1 310,00
Acquisition terrain rue de Ligny	145 237,59
solde DGD	315 014,03
Indemnité sobatel	120 000,00
Indemnité De Groef	84 000,00
Frais levée d'option	4 200,00
remise en Etat	14 000,00
* dépenses comptés dans l'emprunt	

Dépenses d'exploitation du pôle d'entreprise :

Dépenses d'exploitation	Montant
Charges eau, électricité, gaz	29 246,00 €
Prestation nettoyage	10 382,00 €
Maintenance Portail	2 673,00 €
Info gérance (service informatique externalisé)	7 200,00 €
Maintenance ascenseur	1 576,00 €
Eurafibre	17 340,00 €
Securitas	376,32 €
Prix Incendie	596,00 €
Total Dépenses	69 389,32 €
Recettes d'exploitation	
Loyer des entreprises	65 121,00 €
Remboursement charge entreprises	29 822,00 €
Aide région reprise du bailment	33 000,00 €
Total Recettes	127 943,00 €
Resultat	58 553,68 €

Dépenses d'investissement pour installation du site au sein du pôle d'entreprise :

Dépenses d'installation	Montant
- Lettrage	5 480 €
- Installation Défiibrilateur	2 051 €
- Travaux divers	621,00 €
- Mobilier (1 bureau, table réunion, armoire)	7 625,00 €
- Installation serveur informatique téléphonique	34 462,00 €
Total Dépenses	42 708,00 €
Recette d'installation	
FC TVA	6 406,20 €
Total Recettes	6 406,20 €
Resultat	-36 301,80 €

Coût total annuel projet Pole d'entreprise : 108 752,12 €

Soit une non-dépense de 315 647 €



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

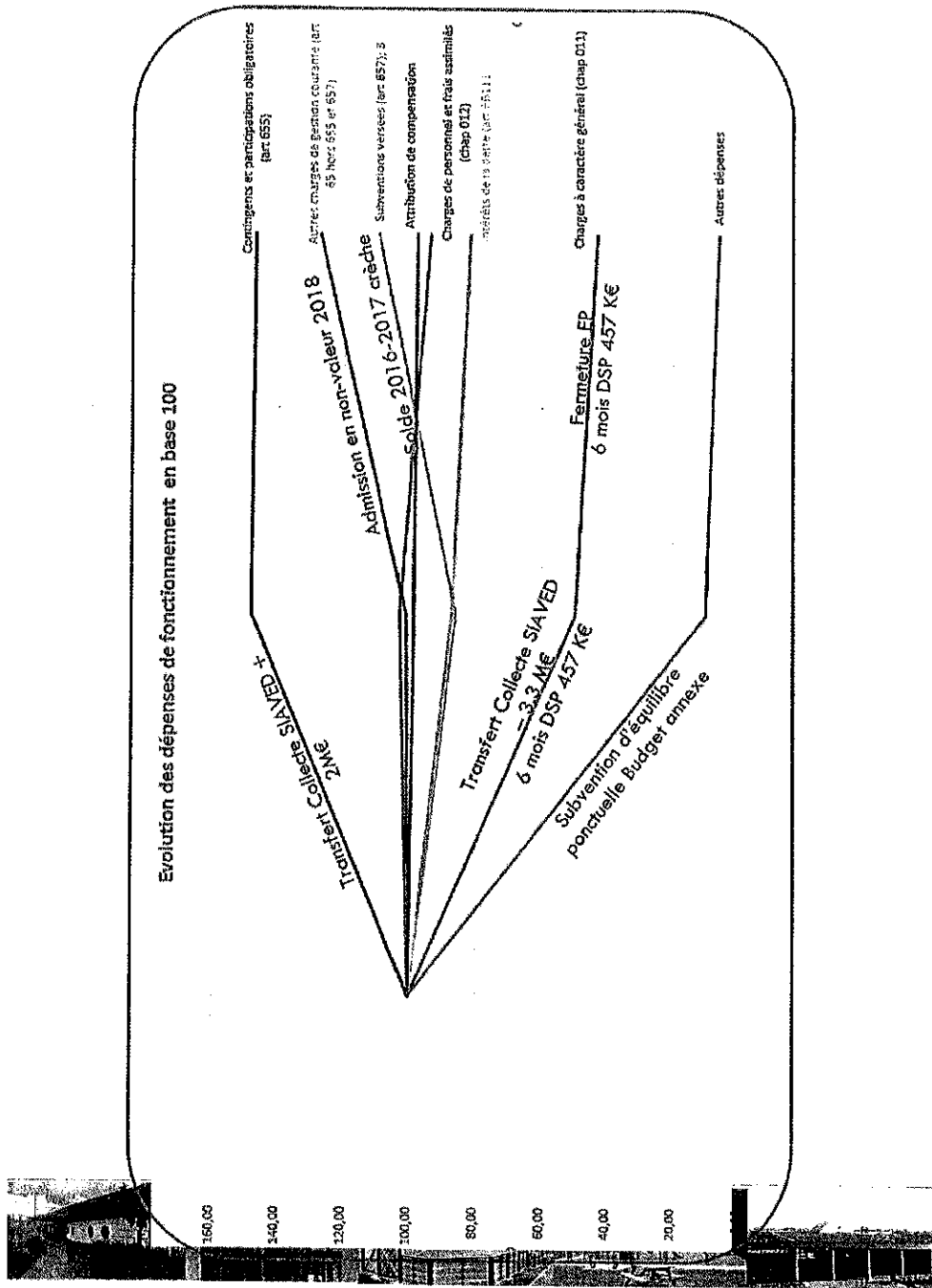
Envoyé en préfecture le 12/03/2019

Reçu en préfecture le 12/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-200030633-20190311-2019_001-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2.1.3 Volet Ressources Humaines

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

⇒ Indicateur d'évolution de la ressource humaine

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

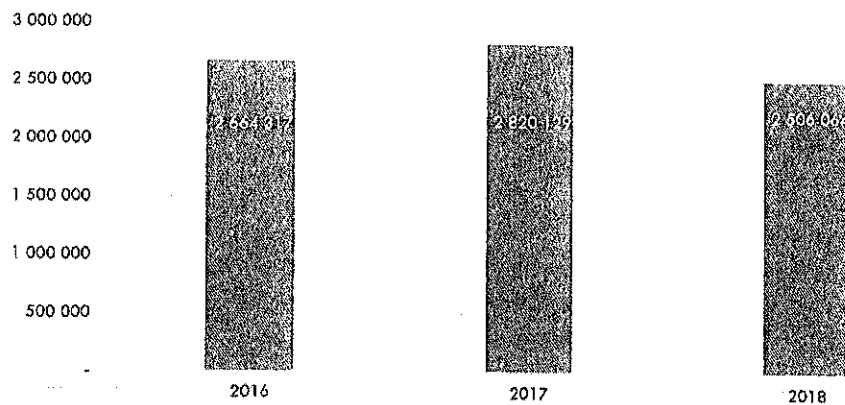
2016	2017	2018
6,54 %	8,45 %	7,95 %





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CHARGES DE PERSONNEL



■ Traitement indiciaire et régime indemnitaire

	2016	2017	2018	Prévisions 2019
Rémunération principale titulaire	1 174 794.43	1 320 507.09	1 212 242.61	1 215 000.00
Autres indemnités titulaires	69 786.52	90 790.61	123 957.93	133 000.00
Rémunération non titulaires	714 245.62	673 492.34	375 313.88	493 000.00
Autres indemnités non titulaires (avantages en natures)	1306.80	1317.60	1332.00	1 893.60

Il est constaté une baisse de la masse salariale en 2018 par rapport aux années précédentes. Cette diminution s'explique par la sortie des effectifs de 7 agents :

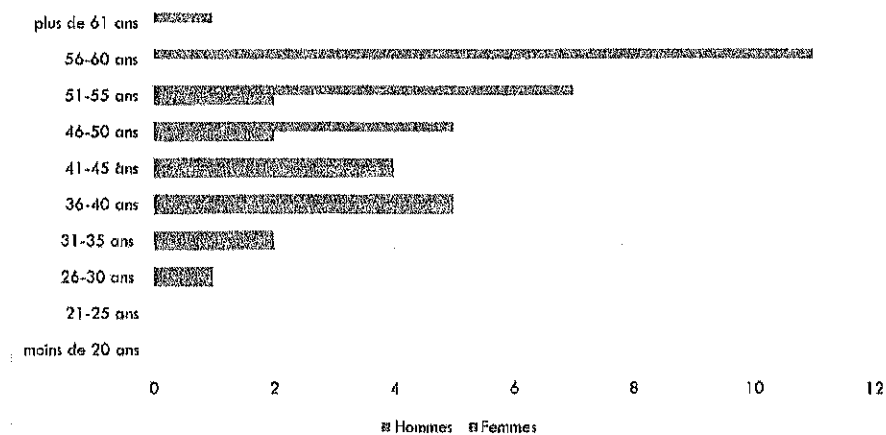
- 3 agents par voie de mutation de 3 agents (un Ingénieur, un attaché hors classe et 1 rédacteur)
- 2 agents pour départ en retraite
- 1 agent départ volontaire
- 1 décès



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La fin du recours des Cui n'entraîne pas de baisse de charge de personnel, la collectivité ayant recruté 16 agents en CDD, à la suite de cette suppression.

Pyramide des âges (titulaires)



■ **Tableau des effectifs des titulaires**

FILIERE ADMINISTRATIVE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Attaché	3	2
Rédacteur Principal 1 ^{er} classe	1	1
Adjoint administratif de principal de 2 ^{ème} classe (C2)	4	4
Adjoint administratif (C1)	7	7
Adjoint administratif TNC 12h hebdo (C1)	1	1
FILIERE TECHNIQUE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Technicien	1	1
Agent de maîtrise principal	2	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	5	5
Adjoint technique (C1)	29	29
FILIERE PATRIMOINE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Adjoint du patrimoine de principal de 2 ^{ème} classe (C2)	1	1
FILIERE SPORTIVE		
Grade	Effectifs budgétaire	Effectifs pourvus
Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1	1



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2.1.4 Les produits

⇒ Répartition des recettes de fonctionnement

	2016	2017	2018
Produit des contributions directes	11 738 918	11 751 998	12 774 690
Fiscalité transférée	6 272 471	6 481 069	6 285 682
Fiscalité indirecte	8 162 687	8 148 031	8 676 957
Dotations	8 367 727	7 469 884	7 197 265
Autres recettes d'exploitation	2 132 137	3 032 910	800 110
Total des recettes réelles de fonctionnement	36 673 940	36 883 891	35 734 703

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires

Produits de la fiscalité transférée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

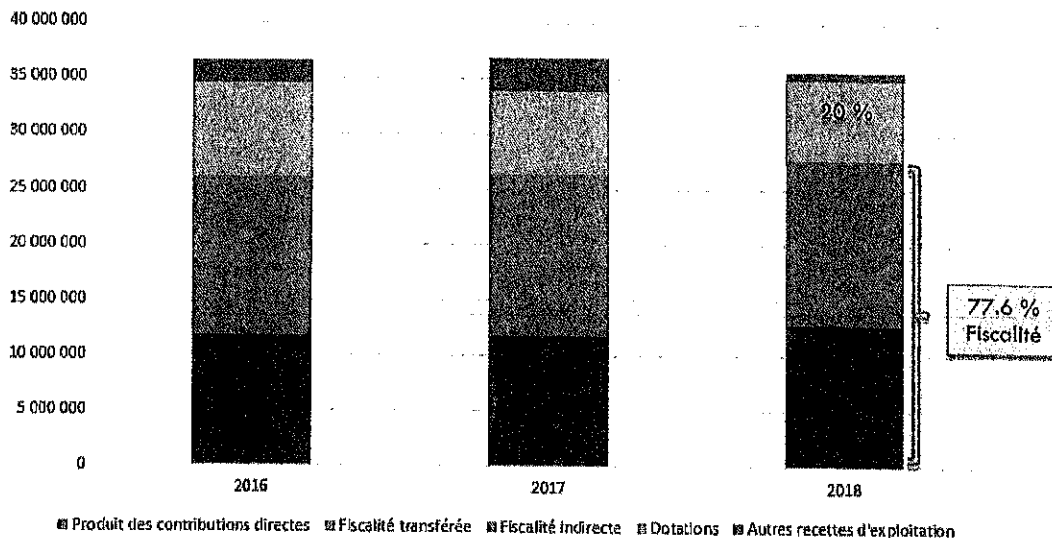
Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.



Répartition des recettes de fonctionnement



⇒ Augmentation des produits des contributions directes + 8 % :

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	base taxe foncière (batie)	base taxe foncière (non batie)
2017	17 027 129	38 786 489	46 236 154	2 766 743
2018	17 639 659	39 074 263	47 118 143	2 806 494
Evolution des bases	3,60%	0,74%	1,91%	1,51%
Augmentation produit liée à l'augmentation des bases	176 796	27 540	49 727	5 269
Augmentation produit liée à l'augmentation de taux			591 079	



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

⇒ Augmentation de la fiscalité transférée -3.01%

	2016	2017	2018
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 111 214	2 065 178	2 088 653
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOT (art 73113)	668 447	909 169	704 521
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFR (art 73114)	328 824	342 736	331 919
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	3 163 986	3 163 986	3 160 589

Résumé Audit
TASCOT en 2017

⇒ Augmentation de la fiscalité indirecte 6.49%

	2016	2017	2018
Attribution de compensation (art 7321)	61 191	69 199	73 838
FPIC (art 73223)	1 610 992	1 540 435	1 520 475
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	6 470 727	6 519 331	6 615 341
Taxe de séjour (art 7362)	19 777	19 066	20 257
Taxe GEMAPI	0	0	447 046

Mise en place de
la taxe GEMAPI

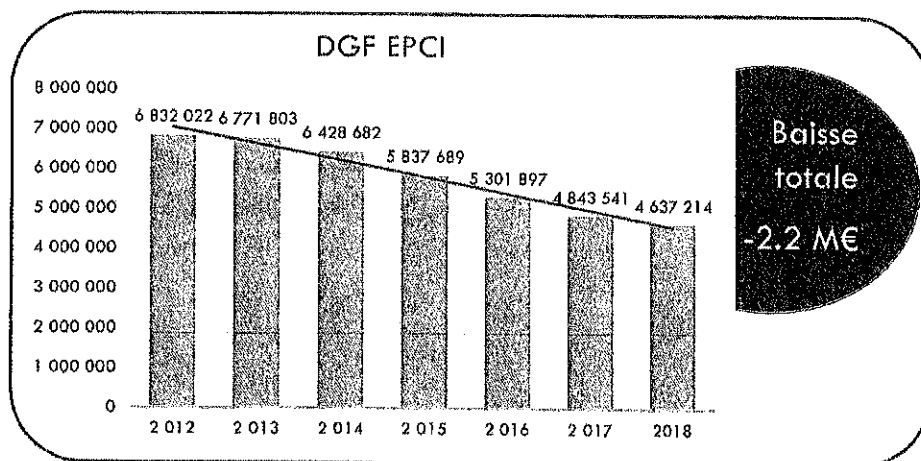
⇒ Dotations -3.65%

	2016	2017	2018
Dotation d'intercommunalité (art 74124)	1 145 639	802 775	680 826
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	4 156 258	4 040 766	3 956 388
Participations (art 747)	925 774	339 057	279 310
Compensations fiscales (art 748)	444 399	631 863	625 318
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	1 695 657	1 655 423	1 655 423
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0	0

Baisse de la
DGF



Entre 2012 et 2018, la collectivité aura perdu 2.2 M€ au titre de la DGF.



⇒ Autres produits -73.62% corrigé - 41.78%

	2016	2017	2018
Atténuation de charges (chap 013)	529 572	480 228	265 702
Produits des services (chap 70)	787 129	472 964	201 842
Autres produits de gestion courante (chap 75)	37 292	55 526	120 759
Produits financiers (chap 76)	0	0	11 297
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	518 479	346 346	23 058
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	259 664	19 162	120 744
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	1 658 683	56 708
Autres recettes d'exploitation	2 132 137	3 032 910	800 110



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Afin de mieux appréhender l'évolution des autres produits, il convient de soustraire les reprises sur provision (1 658 682.82 € en 2017 pour compenser le remboursement anticipé des emprunts ENI)

Les autres produits évoluent en fonction des décisions prises concernant : La gestion des ENI (diminution des produits de services en année pleine), la mise en place de loyer au sein du pôle d'entreprise rapportant ainsi 94 943 € mais aussi des décisions réglementaires sur le recours aux CUI.



2.2 L'endettement de la communauté

2.2.1 La structure des prêts

	2016	2017	2018
Encours de dettes au 01 janvier	12 280 324	32 953 705	28 973 956
Amortissement en capital de la dette	1 605 922	6 066 638	1 633 725
Intégration de dettes	22 279 302	- 913 111	
Nouveaux emprunt	0	3 000 000	
Encours de dette au 31 décembre	32 953 705	28 973 956	27 340 231
Charges d'intérêts	1 302 334	1 143 014	1 085 619

*Hors budgets annexes

L'encours au 31 décembre 2016 s'élève à 32.9 M€. Un stock de dettes de 22.2 M€ a été transféré au 01 janvier 2016, à la suite de la dissolution de l'ENI, augmentant fortement l'endettement de l'EPCI.

En 2017, Le remboursement de l'emprunt relais ENI pour 4.5 M€ permet de diminuer notre encours de dette au 31 décembre 2017 malgré la contractualisation de 3 M€ pour le financement du projet TEPCV ainsi que l'acquisition du pôle d'entreprise.

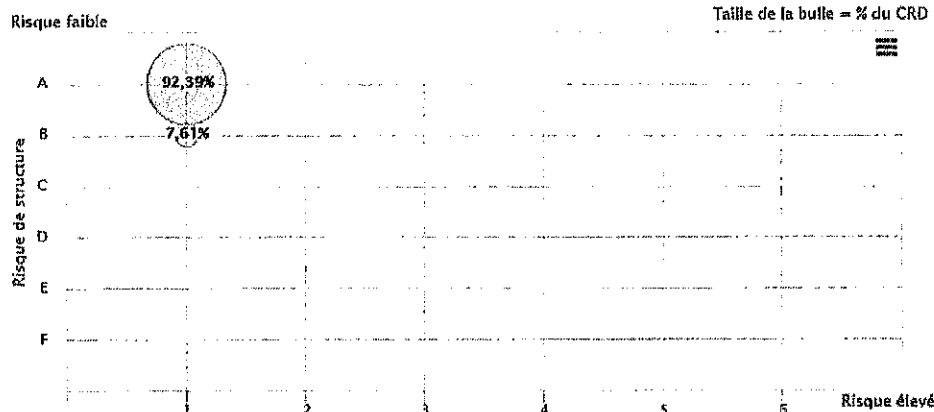
Pour 2018, on constate que la collectivité poursuit son objectif de désendettement – 5.63% par rapport à 2017.

L'application de la charte Gissler depuis 2010, qui consiste à classer l'ensemble des prêts des collectivités selon des niveaux de risque en fonction de la nature de l'encours, révèle pour la 4C un encours à Risque Faible. Ce chiffre témoigne de la sécurisation importante de notre encours de dette.

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	24 834 953,60 €	90.84 %
Variable	0,00 €	0.00 %
Livret A	425 000,00 €	1.55 %
Barrière	2 080 277,28 €	7.61 %
Ensemble des risques	27 340 230,88 €	100.00 %



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



2.2.2 Le profil d'extinction

Le portefeuille de la communauté porte sur un encours de 27 340 231€ au 31/12/2018 et une durée résiduelle moyenne qui est de 15 ans avec un taux moyen pondéré de 3.88%

	2018	2019	2020	2021	2022	2027
Encours moyen	28 173 174,16 €	26 463 142,36 €	24 697 324,99 €	22 867 653,22 €	20 876 902,50 €	11 297 179,23 €
Capital payé sur la période	1 633 725,20 €	1 740 154,46 €	1 799 117,12 €	1 860 728,97 €	1 925 111,13 €	1 993 722,74 €
Intérêts payés sur la période	1 085 619,24 €	1 035 418,52 €	967 634,74 €	894 392,03 €	821 240,08 €	403 548,81 €

2.2.3 Le ratio de désendettement

Ration de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une collectivité mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio se mesure de la façon suivante :

$$\frac{\text{ENCOURS DE DETTE au 31/12}}{\text{EPARGNE BRUTE}} = \frac{27\,340\,231}{4\,478\,097} = 6.5 \text{ ans}$$



2.3 L'Équilibres financiers

2.3.1 Soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2016	2017	2018
Montants	-3 263 732	5 079 345	5 256 669

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors cession et provision. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

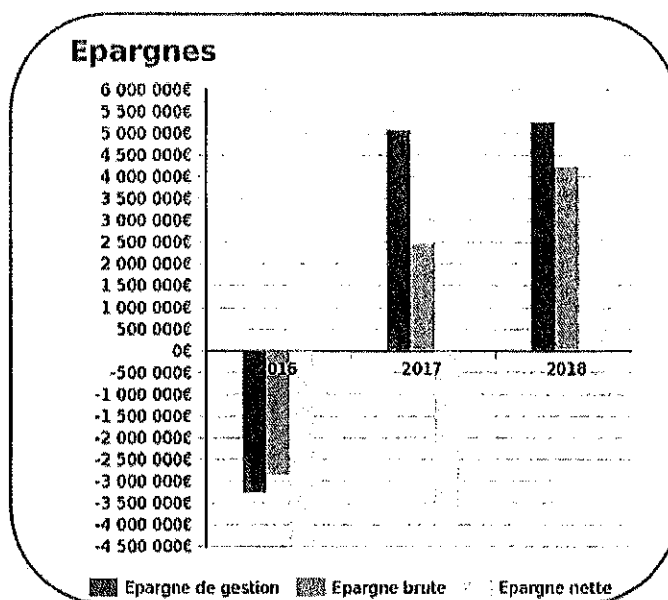
	2016	2017	2018
Montants	-2 865 458	2 462 576	4 234 342

Epargne nette = Epargne brute déduite du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

	2016	2017	2018
Epargne nette	-4 471 379	-3 622 149	2 600 617



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Les exercices 2016 et 2017 sont marqués par le versement des subventions aux budgets annexes, et par le remboursement anticipé de l'emprunt relais de l'ENI, ce qui a obligé la collectivité à prélever sur ces excédents antérieurs pour financer ses dépenses d'exploitation et ses emprunts.

Les mesures d'économie et de redressement financier en 2018 ont eu pour effet d'améliorer la situation financière de l'EPCI permettant ainsi de dégager une épargne nette de 2 600 K€.

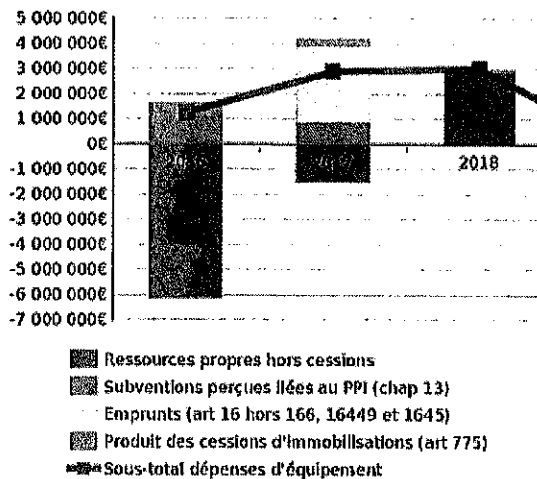




RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2.4 Les Investissements

2.4.1 Le financement des investissements



	2016	2017	2018
Epargne nette (a)	-4 471 379	-3 622 149	2 600 6
FCTVA (b)	0	561 247	270 6
Autres recettes (c)	35 060	50 900	36 0
Produit de cessions (d)	518 479	346 348	23 0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	-5 637 543	-1 197 450	2 867 0
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	1 123 392	854 674	114 7
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	2 364	3 003 191	21 4
Financement total h = (e+f+g)	-4 511 787	2 660 414	3 003 2

La majorité des investissements s'effectuent sur des fonds propres, ce qui traduit la volonté pour la collectivité de diminuer son endettement.

En 2018, le montant des subventions est peu élevé, plusieurs subventions sont en attentes de versements (subvention TEPCV 1^{er} acompte, subvention crèche d'Avesnes.)



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2.4.2 Les dépenses d'investissements

⇒ Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'équipement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2016	1 269 012	1 605 922	55,88%
2017	2 888 703	6 084 724	67,81%
2018	3 024 928	1 633 725	35,07%

Le poids de la dette est en nette amélioration suite au remboursement anticipé de l'emprunt relais, ce qui permet à l'EPCI de dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour les dépenses d'équipement.

⇒ Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont en augmentation entre 2016 et 2018 cela s'explique par l'engagement de la collectivité dans de grands projets :

Acquisition du pôle d'entreprise

Déploiement de la Fibre

Déploiement de la LED

Création d'une crèche intercommunale à Avesnes.

Lancement étude sur la ZAE de le Cateau.

Accompagnement des communes dans la construction des maisons de santé

Programme Local de l'Habitat



2.4.3 Le Résultat

	2016	2017	2018
Résultat Antérieur	8 632 779	2 851 980	1 097 010
Résultat de l'exercice	-5 780 799	-1 154 692	3 012 885
Résultat	2 851 980	1 097 010	4 109 895

Cet excédent doit être relativisé, il permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement soit 3 281 379 € dont 1 780 077 € de reste à réaliser

Listing des restes à réaliser par grande masse

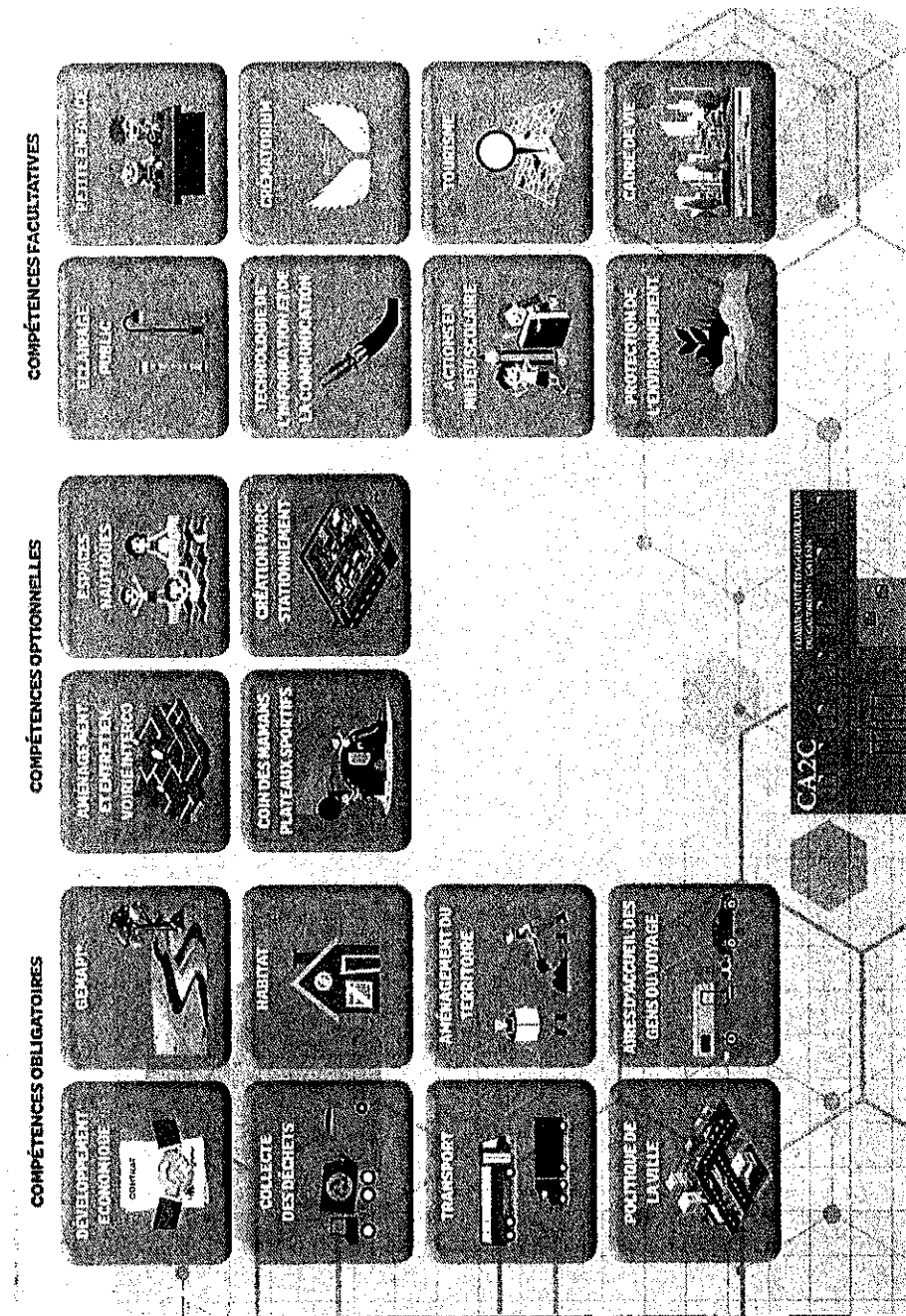
Déploiement de la fibre	771 512,00
Aménagement zone Héniaux	230 870,00
Etude aménagement zone 4 Vaux	288 730,44
PLH	158 300,00
Habiter mieux	33 000,00
Eclairage public	186 979,51
Solde Maison médicale	15 000,00
Sono eni	14 347,00
Matériel informatique	10 386,00

Résultat cumulé + 828 516 €



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

3. LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019



3.1 En fonctionnement

3.1.1 les recettes de fonctionnement

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes de fonctionnement de la façon suivante :

Recettes Réelles de fonctionnement	Proposition		Commentaires
	CR 2018	2019	
Dotation forfaitaire	4,6 M€	5.1 M€	+10.68% passage en Agglomération
Autres Dotation	2.56 M€	2.42 M€	-5 % Fin de la compétence Déchet
Impôt et taxe	27.37 M€	27.66 M€	-0.27% AC négative
Remboursement CUI	152 K€	0 €	La CA2C ne compte plus de Cui dans ces effectifs

3.1.2 L'évolution des dépenses

Globalement, les orientations retenues visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la communauté de communes de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

Globalement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -0.23%



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

	CR 2018	ROB 2019	Evolution
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	15 165 717 €	15 112 717 €	-53 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	8 389 241 €	8 114 622 €	-274 619 €
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 039 503 €	4 143 614 €	104 111 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 506 064 €	2 700 000 €	193 936 €
CHARGES FINANCIERES	1 076 316 €	1 035 420 €	-40 896 €
DEPENSE REEL DE FONCTIONNEMENT	31 176 841 €	31 106 373 €	0,23%

⇒ Charges de personnel

L'évolution la plus marquée est constatée sur le poste ressources Humaines avec une augmentation de + 193 935 € s'expliquant par le souhait de la collectivité de renforcer les brigades avec le recrutement de 25 CDD pour 6 mois contre 16 CDD en 2018 soit un surcout de 116 640 €. Il est à noter que les départs en retraite ne sont pas remplacés.

La période de vacance (suite au départ du chargé du développement économique et du responsable aménagement territoire) équivaut à une non-dépense sur 2018 de 1 ETP, et donc un surcout en 2019 de 39 600 €

Comme annoncé lors du passage en Agglomération 1 poste de chargé de mission DSP a été budgété surcout de 38 000 €.

⇒ Charges à caractère général

Modification de la compensation financière versée dans le cadre de la DSP des ENI couvrant la période 2017/2018. Cette modification permet l'intégration d'1 ETP d'agent d'entretien à compter du 1^{er} aout 2018, + 41 865 €

Réouverture de l'éclairage public du dimanche soir au vendredi matin de 23h à 5h sur la commune du Cateau Cambrésis augmentant ainsi le poste électricité estimé à





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

53 000 € contre une diminution des AC à même hauteur, une actualisation aura lieu en N+1 suite aux économies dégagées par l'installation des LED.

⇒ Autres charges de gestion courante

Suite au transfert de la compétence collecte, le groupement des achats permet de diminuer la contribution du Slaved pour 280 000 €

3.1.3 L'autofinancement

	2018
Recette réelle de fonctionnement	35 604 489
Charge réelle de fonctionnement	- 31 282 372
Dont intérêt	1 035 420
Epargne brute	= 4 322 116
Remboursement capital	- 1 740 154
Epargne Nette	= 2 581 962
Résultat antérieur	+ 828 516
Auto financement	= 3 410 478



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

3.2 En investissement

3.2.1 Recettes d'investissement

Autofinancement :	3 410 478 €
Autres ressources :	
Subvention	751 598 €
CEE	120 000 €
Crèche	276 598 €
Subvention Energie positive	355 000 €

La communauté de communes arrive à dégager un autofinancement de 3 410 478 € en ajoutant les ressources non perçues à ce jour. La capacité à Investir 2019 s'élève à 4 162 076 €

3.2.2 Dépenses d'investissement

Les Investissements Récurrents : 1 335 000 €

Subvention versée aux entreprises : 230 000 €

Subvention Maison de santé : 50 000 €

Camion Nacelle éclairage public : 81 000 €

Tracteur : 24 000 €

Achat matériel de transport : 50 000 €

Matériel et Outillages : 100 000 € qui permettent de garantir l'entretien et le renouvellement du parc et du matériel pour les brigades.

Réseaux d'électrification : 800 000 €

Plantations : 20 000 €



Opérations Annuelles 2 923 480 € déduction des recettes

Travaux sur les voiries Intercommunal : 200 000 €

PLH ors : 26 000 €

Travaux sur la crèche de le Cateau : 450 000 € recettes prévisionnelles 2020 : 300 000 €

Projet Ruralité 300 000 € (Maison Forestière, Chemin de Halage, Moulin de saint vaast...)

Rénovation toiture brasserie : 131 000 € recettes prévisionnelles 2020 : 108 584 €

Eclairage public 816 480 € recettes prévisionnelles 2020 : 245 000 €

Développement zones économiques : 500 000 € recettes prévisionnelles 2020 DETR

Crématorium amélioration et réimplantation second four 500 000 €

Conclusion

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2019 et le travail en cours permettent d'envisager une capacité de financement de 4.2 M€ permettant de financer le plan d'investissement de 2019. Il est à noter qu'une décision budgétaire complémentaire aura lieu en cours d'année pour prendre en compte la vente des terrains sur Beauvois & Caudry estimée à 900 000 €. Les dépenses liées au contournement de Caudry évaluées à 800 000 € seront inscrites lors de la signature de la convention avec le département.

